

# LUZ BADMINTON SAISON 2017/2018

Chers badistes,

## Nos créneaux s'organisent comme suit :

Jeunes (+ de 9ans et - de 18ans) et adultes débutants :

LUNDI de 19H à 20H30 et JEUDI de 18H30 à 20H

Adultes confirmés :

LUNDI de 20H à 22H00 et JEUDI de 19H30 à 22H00

## Les tarifs (à régler à l'inscription) sont de :

- 75€ par an pour les – de 18ans
- 90€ par an pour les adultes
- 40€ par an pour les joueurs licenciés dans un autre club de badminton
- 220€ Tarif Famille (1 adulte + 2 enfants)
- 230€ Tarif Famille (2 adultes + 1 enfant)

Les volants plastiques sont à la charge de LUZ BADMINTON

Les volants en plumes sont à la charge du joueur (les tubes seront en vente au club, pratiquement à prix coûtant)

Les frais d'inscription aux tournois :

- pour les moins de 18 ans : les 3 premiers tournois sont payés par LUZ BADMINTON, ainsi que toutes les compétitions du championnat
- pour les plus de 18ans : LUZ BADMINTON paye les inscriptions aux compétitions du championnat, les autres tournois sont à la charge du joueur

## Equipement du joueur :

- chaussures de sport, le mieux : chaussures de sport en salle
- T-shirt
- Short ou jupe-short
- Bouteille d'eau
- (Des douches sont à la disposition des joueurs)

Partenariat INTERSPORT Urrugne, chaque passage en caisse une remise de 10%

**Documents à fournir à l'inscription\***: Voir explications au verso

**L'esprit du club** reste le même : « jouer en passant des moments agréables »

Les tournois sont ouverts à tous les licenciés, la participation reste un choix personnel.

Cette année, LUZ BADMINTON a pour objectif de :

- accueillir une compétition du championnat
- organiser un tournoi interne
- et surtout de vous faire jouer et progresser dans un esprit sportif

Toutes les personnes du club sont bénévoles

Vous aussi vous pouvez participer à la vie associative.

## Composition du bureau :

Président:	Guillaume Valle	06 30 76 93 82
Vice-Président:	Jérémy Nielsen	06 73 36 48 01
Trésorière:	Audrey Forgeron	06 65 47 86 43
Secrétaire:	Gérald Copelli	06 24 97 46 33 (joignable à partir de 19h)
Encadrant:	Thierry Oyhanto	06 22 15 61 27

Courriel: [contact@luz-badminton.fr](mailto:contact@luz-badminton.fr)

**\*Documents à fournir à l'inscription :**

- Formulaire de prise de licence 2017/2018
- Certificat médical de non contre indication (pour une nouvelle licence et pour un renouvellement de licence en cas de réponse négative du questionnaire de santé)
- Questionnaire de santé (pour un renouvellement de licence)  
**Cf : Réforme du certificat médical\***
- l'autorisation au droit à l'image
- Paiement de la cotisation à l'ordre de LUZ BADMINTON

et pour les mineurs :

- autorisation parentale de sortie

Tous ces documents sont téléchargeables sur le site [www.luz-badminton.fr](http://www.luz-badminton.fr)

**\* Réforme du certificat médical**

**Le questionnaire de santé à renseigner par les licenciés pour toute demande de renouvellement de licence est publié.**

Comme expliqué dans la dernière lettre du dirigeant, la réforme du certificat médical implique le renseignement d'un questionnaire de santé dont le contenu doit être arrêté par le Ministère en charge des sports. C'est aujourd'hui chose faite avec la publication de l'arrêté relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive. [https://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000034567828](https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000034567828)

**Pour rappel :**

Ce questionnaire devra être rempli par tout licencié et remis à son club lors de la demande de renouvellement de licence ;

- Si le licencié répond « NON » à toutes les questions, la présentation du certificat médical ne sera pas exigée pour le renouvellement ;
- Si le licencié répond « OUI » à une ou plusieurs questions, la présentation du certificat médical sera obligatoire pour le renouvellement ;

Le questionnaire de santé doit être renseigné avec sérieux et sincérité : les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

**Illustration pour la saison 2017/2018 :**

- Première licence : obligation de présenter un certificat médical lors de la demande de licence.

Ce certificat sera valable 3 ans, sous réserve que le licencié réponde négativement à toutes les questions du questionnaire de santé qu'il devra renseigner lors des saisons 2018/2019 et 2019/2020.

À défaut, un nouveau certificat médical devra être fourni.

- Renouvellement de licence : obligation de présenter le questionnaire de santé renseigné lors de la demande de renouvellement de licence.

Le certificat médical fourni lors de la saison précédente est valable 3 ans, sous réserve que le licencié réponde négativement à toutes les questions du questionnaire de santé qu'il devra renseigner lors des saisons 2017/2018 et 2018/2019.

À défaut, un nouveau certificat médical devra être fourni.